

**FORMULAIRE
DE RÉSERVATION
DE SALLES COMMUNALES**



SALLE DEMANDÉE

Grande Bonnafous

Petite Bonnafous

Foyer des campagnes

Salle des mariages

ÉVÈNEMENT

Date début :

Date fin :

Horaires :

Nature / Objet :

Nombre de participants :

CONTACT

Association / Service :

Adresse :

Personne référente :

Téléphone :

Courriel :

RÈGLEMENT

- Toute demande : - doit être déposée un mois au moins avant la date de l'évènement exclusivement par courriel à l'adresse salles.mairie@ville-pezenas.fr ou physiquement en Mairie au service accueil / état civil ;
- est optionnelle et ne vaut pas accord définitif ;
- incomplète ne sera pas traitée.
- Les services municipaux sont prioritaires dans l'attribution des salles communales. En cas de nécessité, la réservation d'une salle régulièrement occupée par les mêmes demandeurs peut être annulée. Le réservataire est informé au plus tôt.
- La salle est mise à disposition en l'état et doit être restituée à l'identique, nettoyée et sans aucune détérioration. Elle doit être fermée à 01h00 du matin au plus tard.
- La Municipalité ne peut en aucun cas être tenue responsable des vols ou dégradations pouvant intervenir sur les objets de valeur, matériels ou marchandises entreposés dans la salle. Seule la personne responsable de l'association, de l'organisme ou du service pour qui la salle a été attribuée est responsable.
- Il est strictement interdit d'utiliser tout appareil permettant de cuisiner et / ou de réchauffer des aliments. En cas de non-respect de cette clause, aucune autre réservation ne pourra être accordée.
- Le demandeur assume ses besoins logistiques et techniques.
- Covid-19 : l'organisateur d'un événement est le seul responsable du respect des mesures et consignes sanitaires en vigueur et doit tout mettre en œuvre pour les appliquer (décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié).

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- Une copie du présent formulaire délivrée par l'agent communal vaut accusé de réception de dépôt de demande de réservation de salle municipale mais ne vaut pas accord définitif.
- L'accord (ou le refus) est décidé ultérieurement, après instruction et avis de la demande.

J'ai pris connaissance du règlement, l'accepte et m'engage à le respecter

Date du dépôt de la demande en Mairie : Pézenas, le

Nom du demandeur (réfèrent association / service)

Nom du réceptionnaire (agent communal)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

<u>Avis</u>	Favorable	Défavorable	Motif :
Date :			Signature
<u>Décision</u>	Accord	Refus	Motif :
Date :			Signature